

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2026

Convocation en date du 13 octobre 2026,  
Nombre de délégués en exercice : 42

N° D2026054

Objet : Complément à la grille  
tarifaire 2026

*Sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET*

Secrétaire de séance : M. Georges BAULMONT

| Nombre de membres |         |
|-------------------|---------|
| En exercice       | Votants |
| 42                | 38      |
| Pour              | 26      |
| Contre            | 7       |
| Abstention        | 5       |

#### Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Christelle BERARDAN - Jean Luc EMIN – Isabelle FLAMAND – Jonathan GINDRE - Patrick LEVET – Andy NKUNDIKIJE – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE – Jean Luc ROUX - Jean Marc THEVENET  
CCPA : Eric BEAUFORT - Jean Louis GUYADER - Vincent MANCUSO – Serge MERLE - Laurent REYMONT BABOLAT – Fabien TOMAZET  
CCD : Caroline BASTOUL - Isabelle DUBOIS – Patrick MATHIAS - Christophe MONIER  
CCMP : Georges BAULMONT - Claude CHARTON  
3 CM : Philippe BELAIR – Franck GENILLON  
CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD – Dominique SAVOT  
HBA : Laurent COMTET  
CCV : Claude JACQUET

#### Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK – MONTEIRO Rita remplacée par Jean Luc BLANC  
3CM : Jean Christophe DETRE remplacé par Gontran BROZZONI  
RAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ remplacé par Angie AIME – Christophe FOURNIER remplacé par Dominique BOUCHON

#### Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Jean-Marc RIGAUD pouvoir à Jean Louis GUYADER  
CCD : Jean-Paul COURRIER pouvoir à Isabelle DUBOIS

#### Excusés :

GBA : Benjamin RAQUIN  
CCPA : Béatrice DALMAZ – Frédéric TOSEL  
CCMP : Christine FRANCOIS

Vu la délibération D2025047 du 17 décembre 2025 approuvant les tarifs et contributions pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 21/10/2026  
Reçu en préfecture le 21/10/2026  
Publié le  
ID : 001-250102365-20261019-D2026054-DE

Vu la délibération D2026032 du 9 juin 2026 apportant un complément à la grille tarifaire,

Considérant que l'usine Ovade est susceptible d'accueillir des refus issus des collectes sélectives,

Il y a lieu de compléter la grille tarifaire 2026 avec le tarif ci-après :

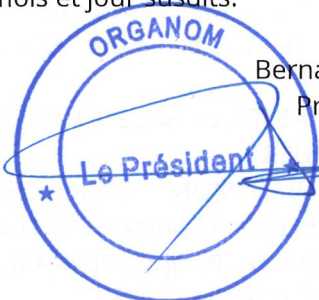
|                                    |                                                     |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Usine OVADE                        | TARIF PAR TONNE HORS TAXE (Hors TGAP ou TMD et TVA) |
| Refus de tri de collecte sélective | 144.72€                                             |

Vu l'avis favorable émis par le bureau,

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A 26 voix POUR – 7 voix CONTRE – 5 ABSTENTIONS,

**DECIDE** de compléter la grille tarifaire 2026 telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

 Bernard PERRET  
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.